



# Vallery

## INFORMATIONS MUNICIPALES

2019 – N° 5

Chers Valleriaises, Valleriais,

Ça y est l'année 2019 est commencée et la fibre est là !

Tout au moins au répartiteur au centre du village.

Si vous n'avez pas encore vu de différence appelez vite votre fournisseur pour lui demander d'effectuer la montée en débit de votre box.

Il faut passer en VDSL pour pouvoir bénéficier d'une puissance accrue : jusqu'à 90 mégas pour certains !

A côté des pauvres 2 mégas que nous avions auparavant cela décoiffe !

Autre dossier à suivre la 4G ...et là j'espère pouvoir vous donner des nouvelles plus rapidement que pour le dossier de la fibre qui a mis quand même deux ans à aboutir.

En attendant vous pouvez toujours vous rendre à la bibliothèque le samedi de 10 à 12h pour emprunter des livres de tout genre et même pour certains parus il y a très peu de temps !

Et si vous avez encore un peu de temps libre...le comité des fêtes recrute !

Bientôt son AG ou vous pourrez proposer plein de bonnes idées et aider à les réaliser.

N'oubliez pas de suivre ces différents dossiers et la vie de notre commune sur notre site internet ([www.mairie-de-vallery.fr](http://www.mairie-de-vallery.fr)) et être alerter par l'application Panneau Pocket sur vos smartphones pour avoir les dernières infos et alertes en temps réel.

Il ne me reste qu'à vous souhaiter une bonne lecture de cette cinquième lettre de Vallery et vous voir nombreuses et nombreux, que cela soit en tant que bénévoles et/ou spectateurs, à nos manifestations !

Je vous souhaite un très bon début d'année avec la neige qui est venue nous rendre visite !

Jean-Pierre ALLEMAND, Maire de Vallery

## La MAIA, un service du Conseil Départemental et véritable méthode de coordination

Le dispositif MAIA correspond à la mesure 4 du plan Alzheimer 2008-2012 portant sur la labellisation de portes d'entrée unique : les "Maisons pour l'autonomie et l'intégration des malades Alzheimer" (MAIA). Dans la loi d'Adaptation de la Société au Vieillissement, l'acronyme évoluerait pour : "Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'Autonomie".

L'objectif de cette mesure est de créer, sur la base de l'existant sans superposition de nouvelle structure, un lieu de coordination associant le secteur sanitaire, le secteur social et le secteur médico-social. L'enjeu est de parvenir à mettre fin aux difficultés rencontrées par les malades et leurs familles face à une multitude de services présents sur les territoires mais insuffisamment articulés et n'aboutissant pas à une prise en charge coordonnée.

Les MAIA sont en premier lieu dédiées aux personnes malades Alzheimer, mais s'élargissent également à toute personne âgée très dépendante, voire à toute personne en perte d'autonomie.

Dans l'Yonne, la MAIA est composée de 2 dispositifs suite à la candidature du Conseil Départemental de l'Yonne, lors des appels à projet lancés par la [Caisse Nationale de la Solidarité et l'Autonomie \(CNSA\)](#) et relayé par l'[Agence Régionale de Santé \(ARS\) de Bourgogne](#). Financée en grande partie par l'ARS et soutenue par son porteur le Conseil Départemental, elle donne lieu à un suivi régulier des autorités (évaluation et instances décisionnelles).

Sous la responsabilité d'un pilote, le service est composé d'une **équipe administrative** et d'une **équipe médico-sociale** (gestionnaires de cas de profil : Infirmier, ergothérapeute, conseiller en économie sociale et familiale diplômé d'état ou assistant social). **Ce nouveau métier est dédié à la coordination qui passe par une évaluation multidimensionnelle au domicile des personnes âgées dites en situation complexe ou difficile.** Il nécessite de s'impliquer dans une formation universitaire continue.

Ainsi, afin de développer une concertation efficace qui réponde à la proximité, le département de l'Yonne a été divisé en 6 territoires (voir carte ci-dessous) ; ce territoire reste cohérent pour les partenaires et planificateurs, il correspond au territoire de santé dans l'objectif de privilégier une équité de réponse quant au dispositif MAIA.

Ce projet correspond également au souhait du Conseil Départemental de l'Yonne :

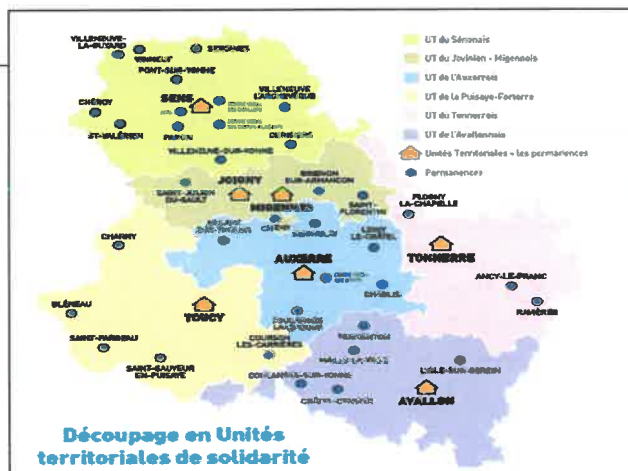
- De s'engager davantage dans une démarche d'intégration des malades d'Alzheimer.
- De renforcer la coordination gérontologique présente sur le département de l'Yonne pour que la MAIA devienne un réel dispositif à long terme

Les enjeux de la MAIA sont d'organiser et faciliter le parcours des personnes en perte d'autonomie en évitant les réponses fragmentées, de garantir l'équité dans l'attribution des aides et d'optimiser l'utilisation des ressources.

Ainsi, la co-responsabilité des acteurs est un des moyens pour réussir un tel projet. Nos partenaires du champ sanitaire mais également du secteur social et médico-social sont force de proposition dans les orientations et le fonctionnement propre de la MAIA. Ces derniers se sont engagés dans la qualité de prise en charge pour un meilleur maintien au domicile, au travers une charte d'engagement des partenaires (signée en septembre 2013).

Ainsi, la MAIA de l'Yonne est la reconnaissance à l'engagement de l'ensemble des partenaires (acteurs, associations, fédérations, institutions) qui œuvrent auprès des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, des personnes âgées et de leur famille.

Contact : maia89@yonne.fr ou 03 86 72 85 00



## A-T-ON LE DROIT DE ...

OUI

L'autorisation de défrichage doit-elle être obtenue avant le permis de construire

Lorsqu'un projet nécessite une autorisation de défrichage, celle-ci doit-être obtenue préalablement à la délivrance du permis de construire (articles L.341-7 et L341-1 du code forestier et des articles L425-6 et R.431-19 du Code de l'urbanisme). Toutefois, un permis de construire modificatif peut venir régulariser le vice tiré du défaut d'obtention de l'autorisation de défrichage préalablement à la délivrance d'un permis de construire.

*Le journal des maires*

## ETAT CIVIL

### Naissance :

23 octobre : Lia CABARIBERE

08 janvier 2019 : Aura MARTIN

### Mariage :

11 décembre : Muriel RAIGNAULT et Michel DELORME

### Décès :

02 décembre : Annie GENTET épouse SERDIN

(Ancien maire de 2002 à 2014)

### *Spectacle de Noël*



### *Rénovation du monument aux morts*



### *Rénovation de la tombe des soldats morts pour la France*

*Ancien cimetière*

### *Remise des prix des décorations et illuminations Noël 2018*



## Déploiement des compteurs Linky sur la commune



**Les compteurs Linky d'Enedis (ex- ERDF) seront déployés à **VALLERY** de quoi s'agit-il ? Comment se déroule la pose ? Mode d'emploi**

Après les compteurs bleus, et blancs électroniques, le compteur Linky est la dernière génération de compteur électrique installé par le distributeur d'électricité. Il permet de mesurer l'énergie globale consommée par le logement.

La particularité du compteur Linky ? Il est dit « communicant » car il permet d'offrir de nouveaux services pour les usagers, tels qu'une rapidité d'intervention en cas de panne, ou de modification contractuelle, une facturation de la consommation réellement consommée et non plus estimée, la possibilité pour le client de suivre sa consommation plus finement grâce à l'espace client Linky dont l'accès est proposé gratuitement sur internet. Le compteur Linky enregistre les seules données de consommation d'électricité. Celles-ci sont cryptées. Le compteur ignore s'il s'agit de la télévision, du lave-vaisselle ou du chauffe-eau. Aucune donnée personnelle ne transite pas le système (ni adresse, ni nom, ni coordonnées bancaires). Les données de consommation sont la propriété des clients. Elles ne peuvent en aucun cas être transmises à un tiers sans l'accord préalable du client.

### **Le nouveau compteur installé en 30 minutes en moyenne**

Lors du remplacement du compteur sur la commune de **VALLERY**, un courrier d'information est envoyé au client par Enedis 30 à 45 jours avant. La pose sera assurée par l'entreprise **FEED BACK**, partenaire d'Enedis qui mandatera un technicien spécialement habilité et formé à la pose du compteur Linky. Cette entreprise sera facilement identifiable grâce au logo « Partenaire Linky » sur les véhicules et badges d'identification.

L'intervention est gratuite et dure une trentaine de minutes en moyenne. Elle nécessite une brève coupure de l'alimentation en électricité. Enedis précise qu'aucune modification de votre installation intérieure n'est nécessaire. Le compteur Linky sera installé en lieu et place de l'ancien compteur. La présence du client ne sera nécessaire que lorsque le compteur est situé dans le logement (environ 50% des cas).

### **Des garanties pour la santé et la protection des données.**

Dans le cadre de la Loi de Transition Énergétique, ce changement de compteur est obligatoire et la commune de **VALLERY** ne peut pas en interdire le déploiement sur le territoire. Le compteur Linky n'utilise pas de radiofréquence, il communique en basse fréquence et le champ magnétique est très inférieur aux appareils ménagers. IL respecte les normes. Sa consommation est de l'ordre d'un SMS par jour.

*Je refuse la pose d'un compteur* : un compteur Linky sera posé en cas de défaillance de l'ancien compteur. En attendant les relevés seront payants.

*Les compteurs Linky prennent feu ou explosent* : sur 50 000 compteurs posés 32% ont été impliqués dans un incendie. Après une enquête et expertise aucun compteur n'est à l'origine du feu. Aucun compteur n'a explosé au 30/11/2018.

*Quid de mon contrat avec mon fournisseur d'énergie* : aucun changement n'interviendra avec la pose du compteur sauf sur demande du client.

Source : réunion des élus du nord gâtinais en date du 8 novembre 2018

Plus d'infos : [www.enedis.fr/linky](http://www.enedis.fr/linky) ou au numéro vert Linky : 0800 054 659



Mairie de Vallery : 8 rue de la République – 89150

Téléphone : 03.86.97.51.12

Mail : [mairie-vallery@wanadoo.fr](mailto:mairie-vallery@wanadoo.fr)

Site : [www.mairie-de-vallery.fr](http://www.mairie-de-vallery.fr)